

Dimanche 1^{er} novembre 2009

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

**C'est ma ville,
je vote !**

Bureau du président d'élection

514 872-8683

Par ATS

Appareil de télécommunication pour personne sourde

514 872-0679

Montréal 



© Adaptation en texte simplifié

Simplicom

Dernière mise à jour en date du 12 août 2009

C'est quoi, les élections ?

Dans une élection,
les citoyens votent pour choisir le maire de la ville.

Les citoyens votent aussi pour choisir
un maire d'arrondissement
un conseiller de la ville
et un conseiller d'arrondissement.

C'est quand, les élections ?

Les élections seront le **dimanche 1^{er} novembre 2009**
de 10 h à 20 h

Si vous ne pouvez pas être là,
vous pouvez voter le **dimanche 25 octobre 2009**
de midi à 20 h

Le **dimanche 25 octobre 2009**
tous les bureaux de vote seront accessibles
aux personnes à mobilité réduite.



1 mois avant les élections

Pour voter, votre nom doit être sur la liste.

Si votre nom est sur la liste,
vous allez recevoir un carton par la poste
dès le 21 septembre.

Le carton s'appelle **avis d'inscription à la liste électorale**.

Sur le carton,
il est écrit le nom des personnes qui habitent chez vous.

Les personnes qui ont leur nom sur le carton
peuvent voter.

Lisez bien le carton !

Est-ce que votre nom est sur le carton ?

Est-ce que votre nom est bien écrit ?

Est-ce que les noms des personnes sur le carton
sont des personnes qui habitent chez vous ?

Vous trouvez des erreurs sur le carton ?

Vous devez aller à la **commission de révision**
pour faire corriger le carton.



**Si vous voulez faire corriger votre carton,
vous devez montrer 2 documents :**

- 1 document avec votre nom complet et votre date de naissance.

Par exemple :

- Carte d'assurance maladie
- Certificat de naissance
- Carte d'hôpital
- Passeport canadien

- 1 document avec votre nom complet et votre adresse.

Par exemple :

- permis de conduire
- facture d'électricité
- facture de téléphone
- bail
- bulletin scolaire
- compte de taxes



Pour ajouter votre nom à la liste
ou faire corriger votre carton,
vous devez aller à la **commission de révision**
aux jours suivants :

Dimanche 27 septembre

de 10 h à 18 h

Lundi 28 septembre

de midi à 22 h

Mardi 29 septembre

de 10 h à 20 h

Mercredi 30 septembre

de 10 h à 20 h

Pour connaître l'adresse de la **commission de révision**
la plus près de chez vous,
visitez le site Internet :

ville.montreal.qc.ca/election

Vous pouvez aller
à n'importe quelle **commission de révision**
de la Ville de Montréal.



Pour ajouter votre nom à la liste
ou faire corriger votre carton,
vous pouvez avoir de l'aide.

Ces personnes peuvent faire la demande pour vous :

- votre père ou votre mère
- votre grand-père ou votre grand-mère
- votre beau-père ou votre belle-mère
- votre frère ou votre sœur
- votre beau-frère ou votre belle-sœur
- votre fils ou votre fille
- votre beau-fils ou votre belle-fille
- votre petit-fils ou votre petite-fille

Vous n'êtes pas obligé d'y aller avec la personne.

La personne qui fait la demande
doit apporter vos 2 documents
pour vous identifier.



2 semaines avant les élections

Si vous êtes inscrit pour voter,
vous recevrez un autre carton par la poste,
dès le **19 octobre**.

Le carton s'appelle **carte de rappel**.

L'adresse pour aller voter est écrite sur le carton.

La **carte de rappel** donne le **nom des personnes**
pour qui on peut voter.

Si vous ne savez pas où aller voter,
allez sur le site Internet :
ville.montreal.qc.ca/election

et cliquez sur :
Où vais-je voter ?

Gardez votre **carte de rappel**.

Apportez ce carton avec vous quand vous irez voter.

Les employés des élections utilisent la **carte de rappel**
pour vous trouver plus vite sur la liste.



Le jour des élections

Pour voter,
vous devez aller à l'adresse sur votre **carte de rappel**.

Vous devez apporter une pièce d'identité.

Par exemple :

- carte d'assurance maladie
- permis de conduire
- passeport canadien
- certificat de statut d'Indien
- carte d'identité des Forces canadiennes

Les employés des élections
vous donnent un ou plusieurs papiers pour voter.

Sur le papier,
vous devez faire un **X**
dans le cercle à côté du nom
de la personne de votre choix.

Vous devez choisir une seule personne
sur chaque papier que vous recevez.



Vous avez besoin d'aide pour voter?

Un parent peut vous aider à voter.

Voici les parents qui peuvent vous aider :

- votre mari ou votre femme
- votre père ou votre mère
- votre grand-père ou votre grand-mère
- votre beau-père ou votre belle-mère
- votre frère ou votre sœur
- votre beau-frère ou votre belle-sœur
- votre fils ou votre fille
- votre beau-fils ou votre belle-fille
- votre petit-fils ou votre petite-fille

Si un parent vous aide à voter
vous n'avez pas besoin d'être accompagné
d'un scrutateur
et du secrétaire du bureau de vote.

Une autre personne peut vous aider à voter.

Si une autre personne vous aide à voter
vous devez être accompagné
d'un scrutateur
et du secrétaire du bureau de vote.

Une personne capable d'interpréter
le langage par les signes
peut vous aider à communiquer
avec les employés des élections.



Après les élections

Les résultats seront annoncés le dimanche 1^{er} novembre, après 20 h.

Les résultats seront annoncés par le président d'élection, à l'hôtel de ville de Montréal.

Les résultats seront aussi affichés sur notre site Internet : **ville.montreal.qc.ca/election**

Vous avez des questions ?

Visitez notre site Internet :
ville.montreal.qc.ca/election

ou

Téléphonez au Bureau du président d'élection :
514 872-8683

Vous pouvez trouver ce guide sur notre site Internet. Ce guide existe en plusieurs langues.

Visitez notre site Internet pour voir ce que nous faisons pour que ce soit plus facile de voter pour tout le monde.

